

COMITE INTER-ÉTATS
POUR L'AMENAGEMENT
DU
BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

SECRETARIAT GÉNÉRAL

09755

Organisation pour la Mise au Point
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre de Documentation
Saint-Louis

COMPTE - RENDU D'ACTIVITE
DU
COMITE INTER-ETATS POUR L'AMENAGEMENT
DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL
A LA
DEUXIEME CONFERENCE DES CHEFS
DES ETATS RIVERAINS DU FLEUVE SENEGAL

(Bamako, 6 Novembre 1967)

Saint-Louis Novembre 1967

COMITE INTER-ÉTATS
POUR L'AMENAGEMENT
DU
BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

SECRETARIAT GÉNÉRAL

09755

Organisation pour la Mise au Vêlar
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre de Documentation
Saint-Louis

COMPTE - RENDU D'ACTIVITE
DU
COMITE INTER-ETATS POUR L'AMENAGEMENT
DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL
A LA
DEUXIEME CONFERENCE DES CHEFS
DES ETATS RIVERAINS DU FLEUVE SÉNÉGAL

(Bamako, 6 Novembre 1967)

Saint-Louis Novembre 1967

INTRODUCTION

Le présent document fait brièvement le point de l'ensemble des activités du Comité Inter-Etats à partir de la Conférence des Chefs des Etats Riverains du Fleuve Sénégal (Nouakchott, 12 et 13 Novembre 1965) en ce qui concerne :

- Son programme d'action dans le bassin du fleuve Sénégal,
- L'exécution du mandat que la première Conférence des Chefs d'Etats lui a confié.

.../...

Programme d'action du Comité Inter-Etats dans le Bassin du
fleuve Sénégal

I/ - Le Comité Inter-Etats a lancé quatre projets de préinvestissement :

- 1) - L'Etude Hydro-agricole de la basse Vallée
du fleuve Sénégal (Barrages d'Irrigation)
- 2) - La Régularisation des débits (Barrage de
Gouina)
- 3) - Le Potentiel Hydroélectrique du Haut Bassin
(Barrages majeurs des principaux affluents)
- 4) - La Navigation fluviale et les Ports.

Le financement de ces quatre projets, dont l'exécution a commencé, a été obtenu auprès du Programme des Nations-Unies pour le Développement, soit environ huit millions de dollars équivalent à Deux milliards de francs CFA.

Les Etats riverains du fleuve Sénégal doivent co-financer ces projets pour environ deux millions huit cent mille dollars équivalent à six cent quatre vingt dix millions de francs CFA.

Ces études de projets doivent "appeler" des investissements considérables.

Elles couvrent en partie les études techniques et économiques nécessaires à l'élaboration rationnelle et intégrée du Plan de Développement du Bassin du fleuve Sénégal.

II/ - Le Comité Inter-Etats recherche activement les moyens nécessaires à la couverture financière de projets nouveaux correspondant à des éléments fondamentaux encore inconnus :

- Les possibilités minières et le développement industriel du bassin
- Les possibilités de valorisation maxima des potentialités agro-pastorales du bassin.

Des demandes de financement correspondant à certains aspects de ces lacunes sont déjà prêtes :

1) - L'Etude de préinvestissement et de Réalisations-pilotes en vue de la mise en valeur du Fouta Djallon, qui concerne la lutte contre l'érosion des sols par le développement rural.

2) - Les Casiers-pilotes hydro-agricoles et zones pilotes d'élevage de la basse Vallée.

3) - La Consolidation des structures et de l'efficacité de la Recherche Agronomique dans le bassin, projet dont le financement vient d'être obtenu pour Janvier 1968, le financement d'une phase de sauvegarde d'un an ayant été obtenu et étant en cours d'exécution.

.../...